



Doc. 14344
26 juin 2017

Promouvoir l'intégrité dans la gouvernance pour lutter contre la corruption politique

Amendement¹ n° 1

Dans le projet de résolution, au paragraphe 10.4, après les mots « les activités de lobbying », insérer les mots suivants :

« notamment en mettant en place un registre de transparence de l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, en suivant l'exemple du Parlement européen ».

Déposé par:

SCHWABE Frank, Allemagne, SOC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
HEINRICH Gabriela, Allemagne, SOC
LUNDGREN Kerstin, Suède, ADLE
SUTTER Petra, De, Belgique, SOC

1. 2017 - Troisième partie de session

